

d é v e l o p p e m e n t c u l t u r e l



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction de
l'administration
générale

Département des
études et de la
prospectiv

Bulletin du Département des études et de la prospective,
2 rue Jean Lantier, 75001 Paris – ☎ 01 40 15 79 25 – 📠 01 40 15 79 99

Développement culturel est téléchargeable sur le serveur
du Ministère de la culture et de la communication :

<http://www.culture.gouv.fr/dep>

N° 136 – septembre 2001

Les associations du patrimoine

De nombreuses associations se sont créées ces dernières années dans le champ du patrimoine culturel et se sont mobilisées autour d'objets patrimoniaux peu identifiés ou peu reconnus par les politiques publiques en vigueur dans ce domaine. Ce phénomène a retenu l'attention au point qu'on a pu dire que la France était saisie d'une « fièvre patrimoniale ». Au-delà de la référence au « patrimoine » et du recours à la forme associative qui leur sont communs, les associations du patrimoine présentent des visages extrêmement divers. L'étude, confiée au CERAT par le Département des études et de la prospective, a cherché à décrire les contours de cet univers et à explorer les logiques sociales, culturelles et politiques mises en jeu par l'activité associative patrimoniale¹.

Cette activité associative foisonnante s'attache à des objets que l'on a qualifiés rapidement de « petit patrimoine » ou de « nouveaux patrimoines ». C'est en effet un ensemble tout à fait disparate d'objets, traces ou vestiges touchant souvent des domaines – patrimoine industriel, rural, maritime, ferroviaire, etc. – qui, jusqu'à une date récente, étaient négligés et n'étaient ni classés monuments historiques ni inscrits à l'Inventaire supplémentaire². Pour ces associations, ce qui peut faire « cause patrimoniale » est en effet multiple et apparaît souvent modeste par comparaison au caractère majestueux, dans tous les sens du terme, du patrimoine reconnu. La liste peut s'allonger presque à l'infini puisqu'elle ne dépend pas des catégories administratives et scientifiques légitimes mais du rassemblement d'individus qui s'attachent à ce patrimoine et, par là, l'érigent en foyer de leur sociabilité. Ils se donnent alors pour mission de le connaître, de le sauvegarder, de le valoriser, en bref d'en faire le centre d'une action collective le plus souvent en marge des procédures institutionnelles en vigueur. À travers l'activité qu'ils déploient pour s'approprier et faire reconnaître ce patrimoine, se révèlent des significations et des enjeux forts que l'étude a cherché à expliciter. ■

Les associations du patrimoine : une première description

Les associations du patrimoine, disséminées sur tout le territoire et de création souvent récente, constituent un champ mal connu, aux limites imprécises : on ne disposait, jusqu'à une date récente, d'aucune source fiable pour le mesurer dans son étendue et, *a fortiori*, en comprendre la structuration. En effet, au-delà des grandes fédérations (FNASSEM et SPPEF³), partenaires de longue date des pouvoirs publics et des institutions patrimoniales, la nébuleuse des associations locales

1. Ouvrage à paraître en novembre 2001 à la Documentation française dans la collection « Questions de culture » du Département des études et de la prospective.

2. Voir à ce propos l'article de Jean-Michel LENIAUD, « L'État, les sociétés savantes et les associations de défense du patrimoine : l'exception française », *Revue administrative*, n° 295, avril 1997.

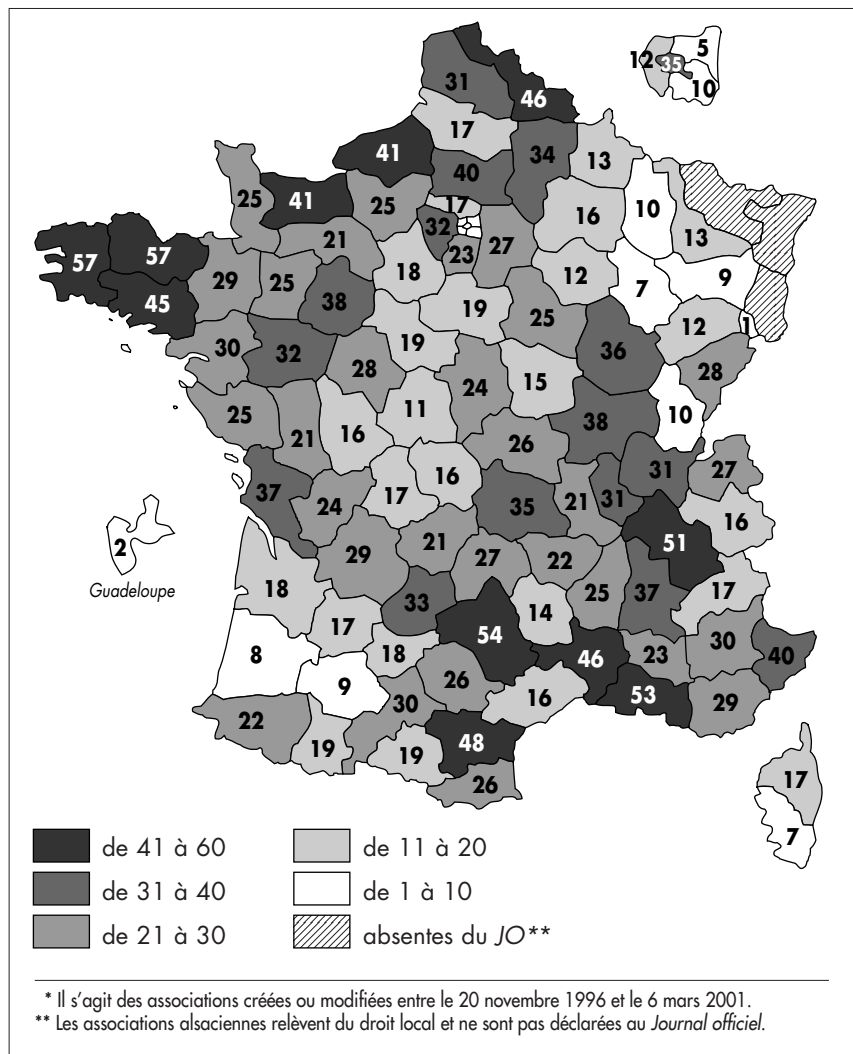
3. FNASSEM : Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux ; SPPEF : Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, éditeur de la revue *Sites et monuments*.

du patrimoine tient sa singularité principale de la diversité du patrimoine en cause. Pour fournir une première description de l'univers des associations du patrimoine, on se référera à la fois au recensement des associations créées depuis fin 1996 réalisé par la FNASSEM et aux résultats de l'étude menée par le CERAT en 1999-2000 sur l'ensemble des associations du patrimoine présentes dans trois départements.

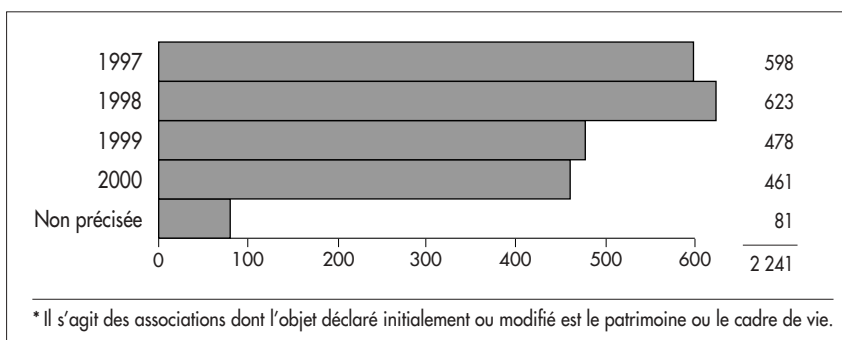
Le dynamisme démographique des associations du patrimoine

En l'absence de source nationale recensant les associations du patrimoine en activité, la FNASSEM a entamé le recensement des associations créées depuis 1997 à partir des déclarations de création ou de modification d'objet parues au *Journal officiel*. De 1997 à 2000, on comptabilise 2 241 associations s'étant créées ou ayant modifié leur objet et dont l'objet déclaré est le patrimoine ou le cadre de vie. Ceci confirme la poursuite du fort dynamisme de la démographie associative ces dernières années (graphique 1).

Carte 1 – Associations créées ou modifiées par département entre 1996 et 2001*

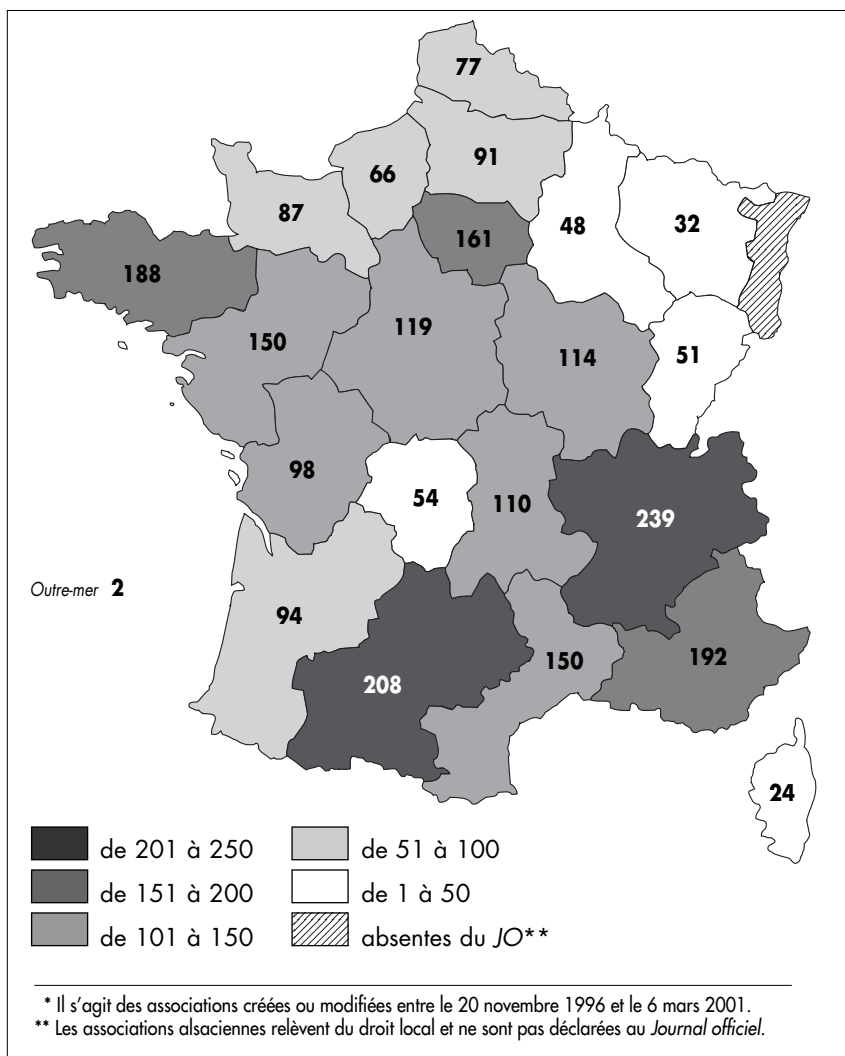


Graphique 1 – Nombre d'associations du patrimoine créées ou modifiées par année*



À l'échelle des départements, cette croissance privilégie la façade nord-ouest de la France, du Finistère au Nord, et une partie des départements d'un grand quart sud-est (carte 1). Au niveau régional, on retrouve ce dynamisme particulièrement en Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne (carte 2). L'essor associatif semble se faire surtout dans les zones les plus développées ou les plus riches en patrimoine. D'autres facteurs comme la dimension historique et le degré d'urbanisation seraient certainement à prendre en compte.

**Carte 2 – Associations du patrimoine
créées ou modifiées par région entre 1996 et 2001***



Sources : JO Associations-FNASSEM-CERAT

L'étude réalisée par le CERAT, quant à elle, a porté sur les associations locales de défense, de valorisation et de restauration du patrimoine, ainsi que sur les sociétés historiques et archéologiques dans les secteurs des monuments historiques, de l'archéologie, de l'ethnologie, du petit patrimoine non protégé, du patrimoine industriel, du patrimoine rural et mobilier, et du tourisme culturel lié au patrimoine et ce, quel que soit leur âge. Elle a été menée essentiellement sur trois départements – le Finistère, le Haut-Rhin et le Rhône –

choisis, notamment, pour leur richesse patrimoniale telle qu'elle peut être approchée par des indicateurs institutionnels, en particulier le nombre de monuments historiques. À partir du croisement des sources accessibles et d'une enquête spécifique (voir « Méthodologie », p. 11), 228 associations existantes et *a priori* en activité ont été retenues dans le Haut-Rhin, 313 dans le Rhône et 477 dans le Finistère.

Les ratios du nombre d'associations recensées par rapport au nombre de communes, ainsi que du nombre d'associations par rapport à la population totale montrent une forte densité associative dans le Finistère ; le Rhône, près de deux fois plus peuplé, fait preuve d'un dynamisme nettement plus faible ; le Haut-Rhin présente un faible nombre d'associations par commune mais un nombre significatif par rapport à la population.

Un nouveau type d'association

Si l'on s'attache aux associations créées depuis 1997, il apparaît qu'elles délaissent les types d'ob-

**Tableau 1 – Les associations du patrimoine
dans le Haut-Rhin, le Rhône et le Finistère**

	Haut-Rhin	Rhône	Finistère
Associations recensées	228	313	477
Associations ayant répondu à l'enquête*	91	122	182
Nombre de communes	377	293	283
Population totale (nombre d'habitants)	708 025	1 578 869	852 418
Nombre moyen d'associations par commune	0,6	1,0	1,7
Nombre moyen d'associations pour 10 000 habitants	3,2	1,9	5,5

* Une partie des associations non répondantes a vraisemblablement cessé ses activités

Sources : enquête CERAT 1999 et INSEE, Recensement général de la population, 1999

jets patrimoniaux auxquels s'attachaient leurs devancières. On observe une évolution analogue en ce qui concerne les modalités d'appréhension du patrimoine (la connaissance, l'étude) qu'elles privilégient ainsi que leurs formes d'organisation. Les mots à l'aide desquels se désignent les associations sont révélateurs à cet égard et le corpus de ceux qui figurent dans le titre des associations est très homogène : il y a à peine 20 % de mots distincts les uns des autres dans l'ensemble de ceux qui sont contenus dans le titre des associations ; ce sont donc avec des termes communs que se nomment les associations du patrimoine créées en France depuis 1997 (tableau 2).

Les mots les plus fréquemment utilisés font émerger une série de traits significatifs des associations patrimoniales :

- un type de *groupement* (« association », « amis »). Ainsi « l'association » devance « les amis » et

plus encore le « comité » et la « société » ;

- un type d'*action* ou d'*objectif* (« protection », « défense », « sauvegarde »). La « sauvegarde » arrive largement en tête des formes d'action privilégiées, devant la « défense » et la « protection ». Face à ces trois actions, celles de « restauration », « mise en valeur », « promotion », « valorisation », « rénovation », « animation », « conservation », « préservation », « recherche » et « études » apparaissent secondaires ;
- un *objet* (« patrimoine », « environnement »). L'objet qui arrive en tête est bien le « patrimoine », devant l'« environnement », deux dimensions plus larges que les objets précis, comme « église », « chapelle », « château », « site », de fréquence moindre ;
- et, enfin, un *territoire* (« pays » par exemple). Il faudrait mettre dans cette catégorie une variable qui n'apparaît pas ici explicitement, à

savoir la référence à la commune d'appartenance qui est sans doute plus fréquente que les mots « pays », « vallée » ou « village ».

Notons la fréquence du mot « histoire ». Dans la moitié des titres où il apparaît, c'est comme objet associé à « patrimoine » ou dans « histoire du patrimoine ». Ceci correspond à la coexistence des « sociétés d'histoire » et des « associations du patrimoine ».

D'après l'étude sur les trois départements, c'est au cours des années 1980 que le mot « patrimoine » apparaît dans les titres des associations tandis que les « Amis de... » et la « Société d'histoire... » reculent. Seule une petite fraction de ces associations correspond en effet à la filiation de sociétés d'érudits locaux parfois très anciennes. La grande majorité des associations du patrimoine ne se reconnaissent plus dans ce modèle, ce qui ne les empêche pas d'avoir également des activités d'étude et de publication.

Tableau 2 – Fréquence des mots employés dans le titre* des associations du patrimoine créées de 1997 à 2000

Association	899	Restauration	53	Quartier	27	Notre	15	Qualité	12
Patrimoine	573	Culture	46	Chemins	26	Pierres	15	Développement	12
Amis	520	Valeur	44	Mémoire	25	Musée	14	Four	12
Pour	394	Mise	43	Société	23	Recherche	14	Paysage	12
Sauvegarde	380	Moulin	41	Village	23	Hier	14	Préservation	12
Environnement	206	Nature	41	Valorisation	23	Avenir	14	Recherches	12
Défense	180	Historique	41	Abbaye	22	Traditions	14	Grand	11
Église	150	Vieux	39	Pierre	21	Études	14	Culturelle	11
Protection	140	Vallée	36	Commune	20	Découverte	13	Petit	11
Chapelle	97	Son	35	Centre	19	Étude	13	Riverains	11
Château	75	Église	34	Rural	18	Marais	13	Qualité	10
Site	63	Orgue	32	Rénovation	17	Moulins	13	Sainte	10
Saint	63	Cadre	30	Animation	17	Religieux	13	Paysages	10
Histoire	62	Sites	30	Notre-Dame	17	Ville	13	Patrimoines	10
Pays	61	Environs	29	Canton	16	Aujourd'hui	13	Contre	10
Comité	60	Vivre	28	Art	16	Val	13	Jardins	10
Vie	56	Promotion	28	Conservation	16	Culturel	12		

* Les mots « outils » (de, la, le, etc.) ont été retirés du corpus.

Certaines sociétés d'étude cherchent en même temps à se moderniser, en changeant par exemple de dénomination, et à promouvoir une sociabilité interne qui n'a plus rien à voir avec celle des « académies » régionales.

Parmi les appellations les plus fréquentes, on trouve désormais : « Association du patrimoine de... », « Sauvegarde... ». Le plus frappant reste la *territorialisation* quasi systématique du nom de l'association qui se manifeste par la présence du nom de la commune ou du « pays ». Dans le Finistère, on trouve maintenant de ce fait beaucoup de noms bretons.

Cette évolution dans les dénominations correspond également à des évolutions successives, tant dans le type de finalités que s'assignent les associations patrimoniales que dans les modes de sociabilité qui se développent en leur sein. On peut en repérer approximativement la chronologie (tableau 3).

On est passé ainsi, depuis le début du xx^e siècle, de l'étude à la sauvegarde puis à la valorisation dans des structures qui revendiquent le vocable d'« association » depuis les années 1980. On note depuis les

années 1990 qu'apparaissent des formes de sociabilité combinant des fonctions d'intégration – en particulier pour des personnes arrivant à l'âge de la retraite ou de nouveaux arrivants – et des objectifs liés à un projet commun (mener une restauration par exemple).

Les associations du patrimoine : une population jeune

Le dynamisme démographique ne date pas des dernières années : les trois quarts des associations enquêtées par le CERAT sont jeunes puisqu'elles sont nées depuis 1980. À cet égard, la décennie 1970 apparaît comme la période charnière à partir de laquelle s'amorce véritablement le mouvement de création

d'associations du patrimoine (tableau 4).

Si le mouvement associatif autour du patrimoine possède une composante relativement ancienne dans le Haut-Rhin avec les sociétés d'histoire alsaciennes, c'est dans le Finistère que les phénomènes de mobilisation associative autour du patrimoine semblent les plus récents.

Si l'on excepte les villes de plus de 100 000 habitants (Lyon, Strasbourg, Brest, Villeurbanne et Mulhouse), la moitié des associations patrimoniales sont implantées, pour l'ensemble des trois départements, dans des communes de moins de 3 000 habitants.

Tableau 4 – L'âge des associations du patrimoine

en %

Sur 100 associations du patrimoine de chaque département				
<i>ont été créées</i>	Haut-Rhin	Rhône	Finistère	Ensemble
avant 1950	13,3	6,8	1,7	7,3
entre 1950 et 1959	4,4	3,4	1,1	3,0
entre 1960 et 1969	3,3	4,2	2,8	3,4
entre 1970 et 1979	12,2	11,0	15,3	12,8
entre 1980 et 1989	28,9	31,4	28,2	29,5
entre 1990 et 1999	37,8	43,2	50,8	43,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'associations ayant répondu à la question	90	118	177	

Source : enquête CERAT, 1999

Tableau 3 – Les différentes formes associatives en matière de patrimoine

Noms	Sociétés archéologiques, d'histoire, d'études de...	Amis de...	Sauvegarde de..., Association du patrimoine de...	Titres <i>ad hoc</i> , ou en langue régionale
Finalités	modèle d'érudition (par opposition au cercle comme modèle de sociabilité)	défense	intégration locale	identitaire
Mots clés	société, histoire, archéologie	sauvegarde, rénovation	patrimoine (1989), association, sauvegarde	sauvegarde, gestion, mise en valeur, développement
Sociabilité	notabiliaire	affinitaire	intégrative	projet commun
Période de référence	1900-1960	1960-1980	depuis 1980	depuis 1995

Source : enquête CERAT, 1999

Adhérents et membres actifs

La forme associative est devenue le modèle contemporain d'engagement et de sociabilité. Constituée autour d'un projet, l'association permet un investissement personnel toujours révocable de la part des bénévoles qui y participent. De telles initiatives peuvent donc être fragiles. Les associations du patrimoine en fournissent un bon exemple puisqu'elles sont en effet presque exclusivement composées de bénévoles à part quelques associations réunissant une majorité de professionnels.

Par ailleurs, peu d'entre elles déclarent employer au moins un salarié (permanent ou vacataire) : 18 % dans le Finistère et le Haut-Rhin, 22 % dans le Rhône. D'un département à l'autre, la configuration des

associations employant des salariés diffère sensiblement. Ainsi la moyenne des effectifs est de quatorze salariés dans le Haut-Rhin, du fait de la présence de nombreuses associations de gestion de musées, notamment mulhousiens. Cette moyenne n'est que de trois salariés dans le Rhône et de cinq dans le Finistère.

En ce qui concerne les adhérents, de petites associations déclarant moins de 30 adhérents voisinent avec des associations ayant plusieurs centaines d'adhérents déclarés. La moitié des associations déclarent plus de 50 adhérents (individuels et autres⁴) dans le Rhône et le Finistère et plus de 88 adhérents dans le Haut-Rhin. La moyenne s'établit à 116 adhérents dans le Finistère, 151 dans le Rhône et 185 dans le Haut-Rhin.

La notion de membre actif permet de hiérarchiser l'engagement dans l'association au-delà de la simple adhésion et d'apprécier la taille de son « noyau dur ». Si, globalement, les associations du patrimoine ont un nombre d'adhérents significatif, le nombre de membres jugés actifs dans l'association est faible. Inférieur à 20 membres pour plus de la moitié des associations, il est cependant proche, pour un certain nombre d'entre elles, du nombre total de leurs adhérents (tableau 5).

Les activités dominantes

On peut distinguer trois ensembles d'activités considérées comme dominantes par les responsables des associations du patrimoine :

- un ensemble d'activités fréquemment citées et donc centrales regroupe la *valorisation*, l'*étude*, la *sensibilisation*, l'*animation* et, dans le cas du Finistère, la *restauration* et le *tourisme*. Ce sont, pour une grande part, des activités tournées vers l'extérieur ;
- un deuxième ensemble rassemble des activités moins fréquemment citées et passablement disparates : *collection*, *inventaire informel*, *gestion d'une structure*, mais aussi *tourisme* et *développement local* ;
- un troisième ensemble réunit enfin les activités de *fouilles*, d'*inventaire général*, de *conseil*, *stages* et *formation*, toutes activités quasi professionnelles requérant compétence, investissement physique et disponibilité (tableau 6).

La mise en valeur du patrimoine, à travers des expositions, des dépliant, des circuits, apparaît donc

Tableau 5 – Adhérents déclarés (individuels et autres) et membres actifs

en %

Sur 100 associations du patrimoine de chaque département				
<i>le nombre d'adhérents déclarés est</i>				
	Haut-Rhin	Rhône	Finistère	Ensemble
de moins de 30	21,4	28,7	34,0	28,0
de 30 à 49	13,1	19,8	15,6	16,2
de 50 à 99	22,6	20,8	29,3	24,2
de plus de 100	42,9	30,7	21,1	31,6
Nombre d'associations ayant répondu à la question	84	101	147	
<i>et le nombre de membres actifs est</i>				
	Haut-Rhin	Rhône	Finistère	Ensemble
de moins de 10	15,7	17,0	19,7	17,5
entre 10 et 20	48,6	49,0	50,0	49,2
de plus de 20	35,7	34,0	30,3	33,3
Nombre d'associations ayant répondu à la question	70	100	152	

Source : enquête CERAT, 1999

4. Les associations qui déclarent des adhérents autres que des individus sont au nombre de 19 dans le Haut-Rhin, 23 dans le Finistère et 26 dans le Rhône. Il s'agit d'autres associations du patrimoine, d'institutions ou de collectivités locales.

comme l'activité dominante. La sensibilisation de la population et des élus – qu'il ne faut pas confondre avec les revendications de type militant –, l'organisation de manifestations diverses (spectacles, animation) occupent les associations autant que le travail de réflexion, d'étude et de publication. Du coup, l'activité de collecte des objets, de gestion de collections ou de chantiers est nettement moins importante que l'on aurait pu s'y attendre. Les activités de conseil, de stages, de formation, la participation aux travaux de l'Inventaire sont plus marginales, comme l'est l'activité de défense pure auprès des tribunaux qui arrive en dernière position dans l'ensemble des acti-

vités au travers desquelles les associations disent se reconnaître.

La réalité diffère cependant parfois d'un département à l'autre : si l'animation est toujours citée dans chaque département par la moitié des associations, la restauration par exemple l'est beaucoup plus fréquemment dans le Finistère.

Une typologie des associations par activités dominantes peut ainsi s'établir autour de quatre pôles :

- on trouve en premier lieu des associations tournées vers l'étude, la recherche ;
- un deuxième pôle rassemble des associations tournées vers la défense d'un patrimoine, défense qui peut s'effectuer auprès de leur

municipalité ou contre un architecte. Elles peuvent aller jusqu'à des actions en justice ;

- le troisième pôle est celui de la restauration lorsque l'association restaure matériellement un patrimoine en y engageant physiquement ses membres ou en sollicitant des interventions municipales ou administratives ;
- enfin, le quatrième pôle, celui de l'animation, a deux dimensions distinctes : le musée ou l'exposition d'une part et l'animation urbaine d'autre part. Les associations proches de ce pôle gèrent bénévolement un musée ou une maison du patrimoine, ou bien organisent des expositions.

Tableau 6 – Les activités dominantes des associations du patrimoine*

en nombre d'associations concernées

	Haut-Rhin	Rhône	Finistère
Activités centrales			
Mise en valeur (plaquettes, dépliants, circuits, expositions...)	61	77	89
Réflexion, études, publications	55	63	73
Actions de sensibilisation auprès des élus ou de la population	54	83	88
Animation (spectacles, son et lumière, musique...), organisation de manifestations	46	55	88
Activités connexes			
Collection (objets, instruments, costumes...)	35	38	37
Restauration, chantiers de réhabilitation	32	45	90
Tourisme	32	39	59
Développement local	20	21	33
Inventaire informel	21	27	31
Gestion et fonctionnement d'un monument ou d'une structure	19	27	26
Autres activités			
Chantiers de fouilles archéologiques	17	9	6
Inventaire général (en liaison avec les services du ministère de la Culture)	14	18	7
Conseil, stages, formation	14	19	26
Défense, action en justice	8	13	19
Activités diverses			
	16	30	33
Nombre moyen d'activités citées	4,9	4,6	3,9
Nombre d'associations ayant répondu à la question	91	122	182

* Réponse à la question : Quelles sont vos activités dominantes relativement au patrimoine culturel auquel vous vous intéressez ? (plusieurs réponses possibles)

Sont signalées en gras les activités les plus fréquentes dans chaque département.

L'éventail des patrimoines

Le patrimoine dont s'occupent les associations est d'abord le patrimoine « non protégé ». Ce sont les patrimoines monumental et écrit qui en constituent l'essentiel, comprenant, dans les trois départements, des vieilles maisons, des églises, des bâtiments « remarquables » et des objets tels que livres, archives, cartes, photos... Le patrimoine monumental s'inscrit dans le prolongement de la catégorie la plus traditionnelle et évocatrice du patrimoine culturel, à savoir les monuments. Viennent ensuite le patrimoine archéologique et le patrimoine « économique » : vieilles usines, machines, objets agricoles... puis le patrimoine ethnologique des traditions locales : fêtes cérémonies, costumes... C'est dans l'éventail de ces patrimoines qu'apparaît un profil spécifique à chaque département (tableau 7).

Cet élargissement en direction des « autres patrimoines » n'est cepen-

dant pas exclusif, il faut y insister, d'un intérêt pour le patrimoine classé ou inscrit.

Les enjeux des associations locales du patrimoine

Le développement des associations du patrimoine et leur intérêt pour les « nouveaux patrimoines » est la traduction d'enjeux sociaux, culturels et politiques. Afin de les mettre en évidence, on explorera successivement trois dimensions dans la pratique de ceux qui s'intéressent de cette manière au patrimoine.

Une pratique « amateur »

Dénommer et définir les objets patrimoniaux choisis par les « amateurs » de patrimoine ne va pas de soi. En effet, les objets dont ils s'occupent principalement ne sont pas encore, ou à peine entrés, dans l'orbite des politiques publiques

sous la responsabilité des « professionnels » du patrimoine. Ces politiques publiques s'en trouvent interrogées, de même que sont bousculées les grandes divisions traditionnelles du champ culturel fondées sur une série d'antagonismes simples : le monument historique comme attribut de l'intervention étatique, au fondement d'une conception nationale de la mémoire face aux choix plus ou moins autonomes de groupes d'individus qui se construisent, ou reconstruisent, une identité, une mémoire, un territoire ; les oppositions entre culture savante et culture populaire, entre le local et le national, entre pratiques professionnelles et pratiques amateur...

La désignation de ce qui fait patrimoine pour ces amateurs ne peut se trouver dans l'application des catégories actuelles ou héritées dont la reproduction serait assurée presque automatiquement. Ce qui fait patrimoine est un surgissement en cours qui dépasse et excède le processus de catégorisation auquel les stratégies politiques, scientifiques et administratives institutionnalisées ont soumis le patrimoine. À travers leur définition très extensive du patrimoine, les objets choisis sont le support d'une pratique sociale qui tend à élargir, à « décontracter » les catégories officielles et, avec elles, les politiques publiques qui leur sont associées. Cette perspective d'élargissement, que l'on rencontre aujourd'hui dans presque tous les domaines culturels, s'apparente à la « transfiguration du banal » dans l'art contemporain.

L'élargissement du patrimoine ne peut donc obéir simplement à une logique d'absorption de nouveaux objets à partir d'une catégorisation

Tableau 7 – Les patrimoines auxquels s'intéressent les associations*

	Haut-Rhin	Rhône	Finistère
Patrimoine monumental (maisons, églises, monuments, petit patrimoine...)	59	85	125
Patrimoine écrit (archives, livres anciens, photos, cartes...)	51	71	70
Patrimoine archéologique	43	41	48
Patrimoine mobilier (objets, machines...)	41	45	49
Patrimoine industriel	33	31	18
Patrimoine relatif à un « lieu de mémoire » (moment de l'histoire nationale...)	26	36	39
Patrimoine de traditions (fêtes, cérémonies...)	25	43	67
Patrimoine ethnologique (costumes...)	22	23	46
Patrimoine naturel (paysages, plantes...)	21	33	62
Patrimoine préhistorique	21	8	28
Patrimoine linguistique	20	11	38
Autres patrimoines	14	29	44
Nombre d'associations ayant répondu à la question	91	122	182

* Réponse à la question : Quelle est la nature du patrimoine auquel vous vous intéressez ?
(plusieurs réponses possibles)

préalable fixe et dominante. Le volume et la quantité de ces nouveaux objets patrimoniaux sont déjà un premier défi à leur incorporation dans les normes et les procédures administratives en vigueur. Mais surtout ce processus échappe aux classifications et aux acteurs publics habituels. Le fait associatif patrimonial envahit ainsi le patrimoine au sens traditionnel, son administration et ses politiques de par sa quantité, qui déstabilise la machine administrative à classer, et du fait de ses protagonistes, citoyens ordinaires auxquels n'est reconnu aucun « mandat » de type scientifique ou politique. Dans tous les sens du terme, ces citoyens sont des « amateurs » qui ne se satisfont pas de l'offre publique qui leur est proposée, sans pour autant la négliger ou l'ignorer. Ils manifestent, comme les autres « amateurs » des mondes de la culture, une attitude nouvelle dans le fonctionnement culturel de nos sociétés.

Ceux qui s'impliquent dans les associations du patrimoine définissent par eux-mêmes leurs objets de dilection, non pas tant parce que les institutions publiques seraient incapables de leur en proposer, mais parce que la valeur de ces objets réside à leurs yeux dans le fait qu'ils sont eux-mêmes à l'origine de leur reconnaissance. Ils se comportent souvent comme des « amateurs », à l'instar des amateurs de musique ou de théâtre dont les enquêtes⁵ ont souligné l'importance, c'est-à-dire comme des amoureux de leur objet qui n'attendent aucune médiation pour aimer.

L'attitude des « amateurs » diffère complètement de celle des « publics » : ceux-là sanctionnent les œuvres qui leur sont proposées en leur apportant le succès ou en les boudant, ceux-ci prétendent abolir la distance entre la production et la réception des œuvres. Pour les amateurs du patrimoine, en un mot, le patrimoine est leur création.

L'intérêt pour le patrimoine, comme pour les expressions artistiques et culturelles amateur, ne peut se comprendre cependant sans tenir compte de l'action publique culturelle et de ses effets réels et profonds. Sans celle-ci, le patrimoine serait incompréhensible ou revêtirait d'autres formes que l'on a peine à imaginer. L'intérêt amateur pour le patrimoine vient ici rappeler que si les politiques de la culture structurent profondément la société par les habitudes, références et attitudes qu'elles produisent, elles peuvent aussi être remises en cause par le mouvement même de la société.

Investissement associatif et expression de soi

Une deuxième dimension de la pratique associative patrimoniale qu'il convient d'interroger est ce recours généralisé aux formes juridique et d'organisation de l'association de la loi de 1901. La vie associative est perçue comme une source toujours vive d'où peut jaillir la culture, ce bien collectif fragile pour lequel il faut se battre⁶. Aussi, le combat culturel, dont le vecteur

est l'association, a-t-il été longtemps représenté comme une affaire de militants adhérant à une éthique de l'engagement. Si elle a prévalu jusqu'à l'orée des années 1980, cette éthique ne subsiste plus que marginalement.

La cause du patrimoine n'obéit plus non plus à ces modèles. Elle participe des transformations contemporaines des modes d'association des individus, rejoignant ainsi le besoin d'expression commun à nombre d'associations culturelles. Les personnes enquêtées apparaissent en effet plus investies qu'engagées, plus autonomes que fédérées. Les associations de patrimoine privilégient d'ailleurs davantage un noyau dur actif que le nombre d'adhérents ; elles n'inscrivent pas leur action par rapport à des préférences partisanes déclarées et tendent à valoriser davantage le lien social que le projet politique en visant à un accomplissement personnel dans un cadre de sociabilité maîtrisé.

Dans ce nouvel « engagement distancié », c'est la personne singulière qui se trouve impliquée, voire exhaussée. La mobilisation n'y signifie pas renoncement à soi, bien au contraire. Cette implication personnelle est toujours circonstanciée, et susceptible en permanence d'être remise en cause. Dès lors, l'association ne cherche pas à être représentative d'un collectif bien intégré, puissant, bénéficiant de la reconnaissance d'autres acteurs collectifs et produisant par divers moyens les signes et les rituels de

5. Lire à ce sujet Olivier DONNAT (Département des études et de la prospective), *les Amateurs. Enquête sur les activités culturelles des Français*, Paris, Ministère de la Culture, 1996, 232 p. (diff. Documentation française) ; et Antoine HENNION, Sophie MAISONNEUVE, Émilie GOMART, *Figures de l'amateur. Formes, objets, pratique de l'amour de la musique aujourd'hui*, Paris, La Documentation française / Ministère de la Culture-DAG-DEP, 2000, coll. « Questions de culture », 286 p.

6. Voir, dans la coll. « Les travaux du DEP », *les Associations dans la vie et la politique culturelles. Regards croisés*, sous la dir. de Pierre MOULINIER, Paris, Ministère de la culture-DAG-DEP, 2001, 140 p.

cette reconnaissance. On comprend alors que l'objectif de l'association ne soit pas d'enrôler le maximum possible d'adhérents, force de réserve pour négocier avec les pouvoirs publics ou pour s'imposer face à des concurrents, mais de s'assurer de la disponibilité des ressources d'un noyau dirigeant (réseau de contacts, expertise, etc.).

Ceci explique également la distance prise à l'égard des fédérations et l'inadéquation des échelons national et régional. Les réseaux interviennent comme points de ralliement et d'appui quand la situation au niveau local se détériore. Les associations locales du patrimoine sont particulièrement représentatives de cette mise à distance des fédérations dont elles ne font pas le garant de leur cause et auxquelles elles n'accordent qu'une faible confiance. Dans le meilleur des cas, les associations admettent que les fédérations assurent des services techniques et une certaine représentation auprès des pouvoirs publics, ce qui est déjà beaucoup, mais ne les reconnaissent pas comme mentors intellectuels, guides organisationnels ou supports de mobilisation.

La commune est le cadre privilégié des associations. Elle représente pour elles un *espace public local* sous trois aspects :

- une grande part de leurs activités vise à produire des actions en direction d'un public, en premier lieu celui des habitants de la commune. Les expositions par exemple sont une forme essentielles que prennent les mobilisations patrimoniales ;
- il s'agit aussi d'un espace de confrontation et d'argumentation, le lieu où l'on peut faire valoir, au

nom d'une démocratie locale, des priorités pour son environnement ;

- enfin, il s'agit d'un lieu de prise en charge au regard de ce qui apparaît relever de l'intérêt commun ou public.

Ce dernier point apparaît bien à travers le rôle de conservatoire public des biens que jouent certaines associations. Des personnes confient au musée associatif des objets que les filiations domestiques ou professionnelles ne prennent pas ou plus en charge. À leur tour, les associations sont investies d'une responsabilité morale et veulent, par exemple, transmettre les objets accumulés afin qu'ils existent dans l'espace public.

Entre mémoire et territoire

Enfin, une troisième dimension du fait associatif patrimonial est qu'il s'inscrit dans la problématique du développement local. Ce dernier est entendu d'abord comme structuration du lien social, disposition sociale d'habitants, d'élus, de médiateurs prêts à activer le lien d'une communauté. À un second niveau, avec la valorisation du patrimoine, il s'agit plus précisément d'une mise en économie. L'activité associative patrimoniale est ici reliée à la production des souvenirs et des traces que les activités humaines ont laissés sur le territoire et dans la mémoire des hommes et des femmes qui y vivent.

Qu'il s'agisse de la métropole ou du milieu rural, ou encore de zones périurbaines, les associations s'attachent justement à mieux identifier les territoires, à les spécifier en y cherchant des repères historiques, en promouvant telle ou telle trace qui peut « faire mémoire ». Il y a

donc, à partir du refus d'une sorte d'espace urbain indistinct, un intense travail de production territoriale entrepris par des gens qui ne sont pas forcément natifs de l'endroit, qui probablement n'y resteront pas toujours mais qui refusent de vivre « n'importe où ». Par la « mise en mémoire » du territoire, et son esthétisation, ils retrouvent, bien qu'ils sachent qu'ils vivent dans un monde de mobilité, des gestes anthropologiques fondamentaux.

Ces deux éléments – *mémoire et territoire* – sont ici indissociables parce qu'ils font l'objet d'une démarche de construction commune. On peut même se demander si le couple « mémoire-territoire » ne revêt pas un sens plus fort, en tous les cas plus immédiat et plus facilement appropriable, que la notion même de patrimoine. Du reste, la nation n'est plus désormais le référent auquel renvoie le « patrimoine » tel que le mobilisent les associations du patrimoine. Ce référent est bien plus hétérogène culturellement, davantage porté sur ce que les générations passées ont fait, avec l'idée d'une continuité signifiante à maintenir, notamment une place centrale accordée au travail à travers l'insistance sur les métiers et les savoir-faire agricoles, ouvriers, artisanaux... du siècle passé. La mémoire, à travers les objets que désignent les associations, qu'elles choisissent dans une liste qui semble inépuisable, ne renvoie pas à un passéisme, à un repli sur soi, mais à une façon de qualifier le territoire, de lui donner du relief, voire de le développer par le tourisme.

Les associations « découvrent » autant qu'elles réinventent des

sociétés locales disparues, structurées par une forme particulière et ancienne de production, et les utilisent dans leur projet de vie *hic et nunc* comme support de leur territorialisation. Elles savent parfaitement que les structures dont elles veulent rendre compte n'existent plus et que, bien souvent, aucun rapport de continuité socio-territoriale ne peut être établi entre les « anciens » et les nouveaux habitants. Le thème de la mémoire, qui est le ciment véritable de ces asso-

ciations, s'attache alors à rapprocher des univers différents en les plaçant dans une continuité : le travail, mais aussi le religieux, le politique, le civil. Réunis au sein d'une vaste « mémoire » tutélaire, ces divers univers sont convoqués pour donner un sens au présent quotidien, signifier un rapport au passé, construire des repères pour les nouveaux arrivants et les jeunes générations et pour autoriser un geste anthropologique fondamental : au-delà de la sauvegarde et du témoi-

gnage, la transmission. C'est par là que s'exprime une stratégie territoriale de la part des associations du patrimoine qui entendent marquer le territoire en se différenciant tant des « marqueurs » nationaux qui peuvent y exister (les monuments historiques, par exemple), que des repères contemporains de l'urbanisme et de l'aménagement qui façonnent les villes, l'espace péri-urbain et jusqu'à celui des campagnes. ■

Méthodologie

L'étude sur les associations du patrimoine a été menée à la demande du Département des études et de la prospective du ministère de la Culture par le Centre d'études et de recherches sur l'administration, la ville et le territoire (CERAT), laboratoire de l'Institut d'études politiques de Grenoble associé au CNRS. Hervé Glevarec, sociologue, et Guy Saez, politologue, en ont assuré la réalisation.

L'enquête a porté sur les associations locales de défense, de valorisation et de restauration du patrimoine, ainsi que sur les sociétés historiques et archéologiques dans les secteurs suivants : archéologie, ethnologie, monuments historiques, petit patrimoine non protégé, patrimoine industriel, patrimoine rural et mobilier, tourisme culturel lié au patrimoine. Menée sur trois départements, le Haut-Rhin, le Finistère et le Rhône, elle a nécessité, pour repérer ces associations, de confronter des sources diverses de niveau national et territorial et de mener une enquête auprès des communes de plus de 1 000 habitants sur les associations présentes sur leur territoire.

Un questionnaire a été adressé ensuite aux associations, qui les interrogeait sur leur histoire, leurs caractéristiques, leurs adhérents et leurs activités. Sur les 228 associations du Haut-Rhin retenues, 91 ont répondu, soit 39,9 %. Sur les 477 associations du Finistère, 182 ont répondu (38,2 %) et sur les 313 associations du Rhône, 122 (39,0 %). Les taux de réponse sont donc très proches d'un département à l'autre.

Des entretiens ont ensuite été menés avec les responsables de huit à dix associations par département, ainsi qu'avec des interlocuteurs publics (élus, professionnels, spécialistes). Les entretiens avec les responsables associatifs portaient sur les circonstances de la création de l'association, ses activités, ses relations avec l'extérieur et, enfin, le sens de l'investissement de(s) l'interviewé(s). Les entretiens ont été accompagnés de visites de sites et d'expositions patrimoniales.

L'étude a été complétée par une analyse lexicométrique des titres et objets des associations dont l'objectif est patrimonial ou relatif au cadre de vie et figurant au *Journal officiel* depuis fin 1996, à partir du recensement réalisé par la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM).

